

## « Copié - collé... » Former à l'utilisation critique et responsable de l'information

### Conclusions - Catherine Dehon

J'ai l'honneur et en même temps la lourde tâche de conclure cette journée qui a été extrêmement intense et variée par rapport à un sujet aussi complexe et multiple qu'est la problématique du plagiat et l'utilisation de l'information. Comme préambule, je ne vous cacherai pas que je me suis inspirée fortement des exposés de ce matin ainsi que des textes des orateurs pour réaliser ces conclusions.

Comme nous avons pu l'entendre dans la communication de Nicole Perreault, ce phénomène concerne tous les niveaux d'enseignement, toutes les disciplines et tous les pays, et vu le succès de cette journée, je pense pouvoir affirmer que le plagiat est effectivement une préoccupation bien réelle et légitime qui requiert une réflexion et des actions en matière de prévention et de détection. Estimer la nature et la gravité d'un plagiat n'est pas aussi évidente qu'il peut y paraître, et cette notion est parfois ambiguë.

En effet, comme nous le commentait ce matin Paul Aron, la formation passe avant tout par le regard, et les enfants apprennent grâce à leur capacité de mimétisme. Et cette compétence de mimétisme était d'ailleurs centrale dans l'enseignement de la fin du Moyen-Age à la révolution française. Mais naturellement le monde et l'enseignement évoluent et s'adaptent. Le domaine de la pédagogie doit donc s'emparer à bras le corps de la problématique du plagiat, comme nous le propose Patrick Raes. Il faut aider les étudiants à faire le passage entre imitation et autonomie, entre plagiat et création personnelle en mettant en évidence les compétences qu'ils sont censés développer à chaque étape de leur apprentissage. Comme l'a écrit Paul Aron dans la publication associée à ce colloque « il faut inculquer le même pour créer la différence » et cette phrase ne doit pas être vécue comme un paradoxe inévitable, ainsi explicité par les conclusions proposées par le rapporteur de l'atelier 3. Il faut donner aux étudiants les outils nécessaires pour qu'ils puissent affirmer leur singularité et leur autonomie. Et dans ce contexte, comme nous l'ont rappelé Françoise Gillain et François Frédéric, des formations à la recherche documentaire sont absolument nécessaires et l'atelier 2 était d'ailleurs extrêmement intéressant à ce propos.

Le monde actuel, et ce dans tous les domaines, privilégie de plus en plus la quantité à la qualité, les résultats à la manière. Et l'enseignement n'échappe pas à cette tendance en

réalisant des évaluations certificatives qui ne s'appuient que sur le produit final menant les étudiants à utiliser des stratégies visant la réussite et non le savoir. Cette constatation a d'ailleurs été mise en évidence par le rapporteur de l'atelier 1. Mettant dans la balance d'une part le gain escompté de la triche et d'autre part la faible probabilité d'être pris en flagrant délit, et les sanctions relativement faibles, l'étudiant dont l'honnêteté intellectuelle n'est pas sa priorité aura vite fait son choix. L'utilisation de logiciel pour détecter le plagiat ainsi que de lourdes sanctions peuvent nous permettre de rééquilibrer cette balance tout en nous mettant devant un constat d'échec de l'enseignement qui n'a pas réussi à faire émerger des individus honnêtes et responsables. Cette problématique de l'utilisation de logiciels de détection a été longuement discutée dans l'atelier 4.

Le plagiat défini comme « l'utilisation des écrits d'autrui sans mention d'emprunt » et le plagieur qualifié de « pilleur d'idées » par Cyrano portent clairement une connotation très négative mais ne constituent pas, comme nous l'a expliqué François Dubuisson, un concept bien défini en droit. Le droit d'auteur ainsi que l'acte de parasitisme sont les deux outils juridiques reflétant en partie la notion de plagiat. Rappelons néanmoins que le droit d'auteur protège la forme originale de l'œuvre, à l'exception des idées et des informations. Et ceci est heureux pour préserver le libre parcours des idées et la transmission des savoirs afin de faire évoluer le progrès scientifique. Le corollaire évident de cette liberté est bien évidemment l'obligation morale de mentionner sa source, sans quoi l'emprunt devient une usurpation de la réputation d'autrui.

Réputation si convoitée et importante dans le monde de la recherche scientifique. Et comme nous l'a exposé Tim Perfect, la confrontation des idées et des raisonnements et les phénomènes non contrôlables de la mémoire engendrent une complexité supplémentaire appelée plagiat inconscient ou non volontaire. La frontière entre ce qui est innocent et non contrôlable, et ce qui est frauduleux et délibéré devient alors encore plus floue.

Pour conclure, il est évident que nous devons remettre en question certaines pratiques pédagogiques afin de mettre encore plus en évidence l'importance du sens éthique, de l'esprit critique et de la déontologie scientifique. L'enseignement doit former des individus responsables et respectueux d'autrui, qui sont sensibles à la méthode engendrant les résultats, aux savoirs, à la connaissance et pas uniquement au diplôme. Cet enjeu, nous devons continuer à le poursuivre.